POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION ET LE RECONDITIONNEMENT

RB 55 G GRANULES DE CHLORATION STABILISES

AVERTISSEMENT





EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE : Chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinetrione sodique (dihydrate) 55%

NO. D'HOMOLOGATION - 30413 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

> LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI CONTENU NET 50 KG

RBF INTERNATIONAL LTEE 780 Rue Nobel St-Jerome, Quebec, Canada, J7Z 7a3 Tel: 1 450 438 4416

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de produits antiparasitaires homologues en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contamine.

Forme un gaz dangereux s'il est mélange à un acide ou à un autre produit chimique.

Ne pas mélanger à un autre produit chimique.

CORROSIF aux yeux et a la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau et les yeux. Dangereux s'il est ingère.

Garder le contenant ferme et le placer dans un endroit frais et sec.

.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une personne d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

La probabilité de lésions muqueuses peut contre-indiquer le recours au lavage gastrique. Traiter symptomatiquement.

AVIS À L'UTILISATEUR.

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.